

Communication du TSAV de 2021

Montants en \$ CA (000)		Financière Foresters		
		Période courante	Période antérieure	Changement %
Capital disponible (CD1+B)	(CD)	2 012 482	2 078 348	(3,2 %)
<i>Capital de catégorie 1</i>	(CD1)	1 284 989	1 440 348	(10,8 %)
<i>Capital de catégorie 2</i>	B	727 493	638 000	14,0 %
Provision d'excédent et dépôts admissibles	(PE+DA)	1 117 014	1 043 627	7,0 %
Coussin de solvabilité de base	(CSB)	1 775 140	1 621 808	9,5 %
Ratio total ([CD + PE + DA] / CSB) x 100		176,3 %	192,5 %	-16,2 pts
Ratio du noyau de capital ([CD1 + 70 % PE + 70 % DA] / CSB) x 100		116,4 %	133,9 %	-17,5 pts

Le 1^{er} janvier 2018, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a introduit le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) comme norme de capital réglementaire pour les assureurs vie. Le TSAV remplace l'ancien test de suffisance du capital des sociétés d'assurances appelé Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE), en place depuis 1992. En vertu du TSAV, le ratio total est soumis à une cible de surveillance de 100 % et à un ratio minimum de 90 %. Le ratio du noyau de capital est soumis à une cible de surveillance de 70 % et à un ratio minimum de 55 %.

Le ratio total de la Financière Foresters (« OIF ») au 31 décembre 2021 se situait à 176,3%, comparativement à 192,5% au 31 décembre 2020. La baisse de 16,2 points de pourcentage est principalement attribuable à l'augmentation des passifs dans les hypothèses actuarielles mises à jour, laquelle a été partiellement compensée par les bénéfices provenant de la croissance des activités.

Au 31 décembre 2021, le ratio du noyau de capital se situait à 116,4%, comparativement à 133,9% au 31 décembre 2020. L'augmentation de 17,5 points de pourcentage est principalement attribuable à des facteurs semblables.

		Compagnie d'assurance vie Foresters		
		Période courante	Période antérieure	Changement %
Montants en \$ CA (000)				
Capital disponible (CD1+B)	(CD)	298 024	388 975	(23,4 %)
<i>Capital de catégorie 1</i>	(CD1)	262 494	269 259	(2,5 %)
<i>Capital de catégorie 2</i>	B	35 530	119 716	(70,3 %)
Provision d'excédent et dépôts admissibles	(PE+DA)	46 803	319 114	(85,3 %)
Coussin de solvabilité de base	(CSB)	181 577	508 814	(64,3 %)
Ratio total ([CD + PE + DA] / CSB) x 100		189,9 %	139,2 %	50,7 pts
Ratio du noyau de capital ([CD1 + 70 % PE + 70 % DA] / CSB) x 100		162,6 %	96,8 %	65,8 pts

Le ratio du TSAV de la filiale canadienne, Foresters, compagnie d'assurance vie, est géré selon un ratio de capital inférieur à celui de l'organisation globale, compte tenu du soutien en capital de la société mère.

Au 31 décembre 2021, le ratio total de Foresters, compagnie d'assurance vie se situait à 189,9%, comparativement à 139,2% au 31 décembre 2020. La baisse de 50,7 points de pourcentage, principalement attribuable à une entente de réassurance, a été partiellement compensée par une augmentation des passifs dans les hypothèses actuarielles mises à jour.

Au 31 décembre 2021, le ratio du noyau de capital se situait à 162,6 %, comparativement à 96,8 % au 31 décembre 2020. L'augmentation de 65,8 points de pourcentage est principalement attribuable à des facteurs semblables.